

MUR D'ESCALADE

Les baigneurs doivent :

- › Attendre en dehors de la zone d'atterrissage tant que le baigneur qui a sauté ne l'a pas quittée.
- › Entrer dans l'eau les pieds en premier.
- › Débuter leur montée à partir de l'eau.
- › Débuter du côté peu profond et sortir vers la section profonde.

Il est strictement interdit de :

- › Plonger à partir du mur d'escalade.
- › Utiliser le mur d'escalade sans supervision d'un surveillant-sauveteur.

Les baigneurs nécessitant une aide flottante ne sont pas admis sur le mur d'escalade.

Capacité maximale : 1 personne à la fois

Les règles et directives des sauveteurs doivent être respectées sous peine d'expulsion.
Ces règles peuvent être modifiées en tout temps, sans préavis.

Merci pour votre collaboration.

